

CONSEIL MUNICIPAL BERNAC-DEBAT
COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 20 MARS 2026

Liste des présents : 14

Absents excusés : DUFFAU Joris (procuration BARNOLE Régis)

Secrétaire de séance : SARRAMEA Nicole

ORDRE DU JOUR :

 Élection du Maire :

La séance est présidée par Mr Daniel JEANNOT, doyen d'âge, qui invite le Conseil Municipal à procéder au scrutin secret et à la majorité absolue à l'élection du Maire.

Mr JEANNOT demande si quelqu'un est candidat.

Mme Anne SOULIÉ propose sa candidature.

Après un 1er tour de scrutin, les résultats sont :

- nombre de présents : 14
- nombre de procurations : 1
- nombre d'absentions : 0
- nombre de votants : 15
- nombre de bulletins blancs ou nuls : 1
- nombre de suffrages exprimés : 14
- la majorité absolue est de : 8

Mme Anne SOULIÉ a obtenu : 14 voix

Ayant obtenu la majorité absolue, Mme Anne SOULIÉ est proclamée Maire de Bernac-Debat.

 Définition du nombre d'adjoints :

Le Conseil Municipal détermine le nombre d'adjoints sans que celui-ci excède 30% de l'effectif du Conseil Municipal.

La commune peut donc disposer de quatre adjoints.

Le Conseil Municipal peut élire un nombre inférieur au maximum autorisé.

Il est préférable d'adapter le nombre d'adjoints aux besoins de la commune.

Au vu de l'organisation municipale, il est donc proposé de créer trois postes d'adjoints.

Vote à l'unanimité.

 Élections des adjoints :

Le Maire a rappelé que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal.

La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Conformément à la délibération prise, la liste sera composée de trois adjoints.

Proposition de liste conduite par M.Caube-Salles :

1^{er} adjoint : Jean-Bernard CAUBE-SALLES

2^{ème} adjoint : Nicole SARRAMEA

3^{ème} adjoint : Fabrice LLACH

Il a été procédé sous la présidence de Mme SOULIÉ, Maire, à l'élection de la liste d'adjoints.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15
- bulletins blancs ou nuls : 0
- nombre de suffrages exprimés : 15
- majorité absolue : 8

La liste conduite par Mr CAUBE-SALLES Jean-Bernard ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé élu.

La séance est levée à 20h.